

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N°3

OBJET :

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convention de partenariat avec
l'association des commerçants et
artisans de Montmorency (ACAM)
pour l'organisation de la
manifestation « le bal des
commerçants » 2025

Séance ordinaire du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement
convoqué le 20 juin 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la
présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE,
Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, Mme
CHARBONNIER (à partir de 20h35), M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA,
M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI (jusqu'à 20h30),
Mme CHENET, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH..... Procuration à M. DAUX
M.DALOYAU..... Procuration à M. ARNOULT
M.GALLIMIDI..... Procuration à M. GUIRAUDET
M.CUSMANO..... Procuration à Mme SOUMAT
Mme ANGELO..... Procuration à Mme DUHALDE
Mme GROSJEAN..... Procuration à Mme DAUBELCOUR
M. GELLER..... Procuration à M. SAURAY
M. TAYBI..... Procuration à Mme BERRA
Mme DARROUX..... Procuration à M. le Maire
M. AVEAUX..... Procuration à M. WISS
M. LAYAIDA..... Procuration à M. BRIANCHON
Mme PHILIPPON
M. ESKENAZI..... Procuration à M. ZUILI (à partir de
20h30)
M. BOUTRON..... Procuration à Mme CHENET

Absent :

M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

Christian WISS

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Transmise en S/Préfecture de
Sarcelles
le : - 1. JUL. 2025

Publiée le : - 2 JUL. 2025

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : - 2 JUL. 2025

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORET



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux
auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY
Direction de la communication et de l'événementiel
Service événementiel
CB

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

DELIBERATION N°3

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES COMMERÇANTS DE MONTMORENCY (ACM) POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION « LE BAL DES COMMERÇANTS » 2025

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la ville organise, en partenariat avec l'association des commerçants de Montmorency, l'événement Le Bal des commerçants le 28 juin 2025,

Considérant la nécessité de rédiger une convention de partenariat entre la ville et l'ACM, fixant les conditions d'organisation de l'événement,

Vu l'avis favorable de la commission des affaires culturelles et patrimoine en date du 11 juin 2025,

Vu la note de présentation et sur rapport de Madame SOUMAT,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité,

ADOpte les termes de la convention de partenariat entre la ville et l'ACM

AUTORISE sa signature par Monsieur le Maire

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Christian WISS
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

